

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE  
DIRECTION TERRITORIALE du NORD-EST  
COMMUNES DE ART-SUR-MEURTHE / SAINT NICOLAS DE PORT / VARANGEVILLE**

**Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial**

Les sites à valoriser d'une superficie totale de 37.34 ha se trouvent :

- à ART-SUR-MEURTHE : références cadastrales : parcelles 3 et 5 section V, parcelles 36, 37, 40 et 103 section Z
- à SAINT-NICOLAS-DE-PORT : références cadastrales : parcelles 10 et 12 section BC
- à VARANGEVILLE : références cadastrales : parcelles 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55 section ZA et parcelles 73, 101, 104, 131 section AM, parcelles 119, 121 et 125 section AO

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur agricole pour un usage de cultures, de pacage, de prairie, de pâturage ou de production de foin.

<b>Publié le</b>	06/03/2025
<b>Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication</b>	1 mois
<b>Date limite de réception des propositions</b>	<b>Date :</b> 07/04/2025 <b>Heure :</b> 12h
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation de terrains agricoles d'une superficie totale de 37.34 ha destinés à du pâturage ou à vocation de terres labourables.
<b>Lieu</b>	<b>Communes :</b> Art-sur-Meurthe, Saint-Nicolas-de-Port et Varangéville <b>Références cadastrales :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>· à ART-SUR-MEURTHE : références cadastrales : parcelles 3 et 5 section V, parcelles 36, 37, 40 et 103 section Z</li><li>· à SAINT-NICOLAS-DE-PORT : références cadastrales : parcelles 10 et 12 section BC</li><li>· à VARANGEVILLE : références cadastrales : parcelles 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55 section ZA et parcelles 73, 101, 104, 131 section AM, parcelles 119, 121 et 125 section AO</li></ul>
<b>Activité(s) pouvant être exercée(s)</b>	À proposer par le candidat
<b>Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement</b>	Voir plan
<b>Restrictions</b>	
<b>Type d'autorisation délivrée</b>	Convention d'occupation temporaire L'attribution se fera par l'instruction de 5 COT réparties comme suit : COT 1 : 8,60 ha → parcelles 3 et 5 section V et parcelle 36 section Z à Art-sur-Meurthe COT 2 : 8,24 ha → parcelles 40 et 103 section Z à Art-sur-

Meurthe et parcelles 10 et 12 section BC à Saint-Nicolas-de-Port

COT 3 : 7,64 ha → parcelles 41,43,45,47,49,51,53,55 section ZA, parcelles 73,101,104,131 section AM, parcelles 119,121,125 section AO à Varangéville

COT 4 : 10 ha → parcelle 40 section Z à Art-sur-Meurthe

COT 5 : 2,86 → Parcelles 37,38 section Z à Art-sur-Meurthe

**Conditions générales**

**financières**

Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement.

[Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF](#)

**Date de disponibilité prévisionnelle du bien  
Durée de la COT/AOT  
Critères de sélection**

Durée 9 ans

Les critères de sélection seront considérés en fonction du montant de la redevance proposée.

Toute candidature qui ne porterait pas sur l'ensemble des terrains proposés dans le présent avis de publicité sera rejetée.

**Négociation  
Pièces à fournir**

Oui dans la limite basse des tarifs domaniaux de VNF

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,
- Statuts et Kbis (si société),
- Pièce(s) d'identité des gérants et/ou signataire de l'acte,
- Assurance,
- Fiche client renseignée,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Descriptif du projet ou de l'activité envisagée

Offre de prix : [Bulletin officiel des actes n°104 du 06 novembre 2024 - VNF](#)

**Dépôt des candidatures –  
Modalités de transmission**

La demande est à rédiger en français et à envoyer

- par voie électronique à : [ap-ami.dtne@vnf.fr](mailto:ap-ami.dtne@vnf.fr)

**en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.**

Ou

- par courrier postal à l'adresse suivante :

UTI CMRE EN  
Gestion du Domaine Public et Fluvial  
52 Rue Charles de Foucauld  
54000 NANCY

**en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.**

**Service à contacter pour renseignements** Voies navigables de France  
UTI UTI CMRE EN  
52, rue Charles de Foucault  
54000 NANCY  
Tél : 03.83.17.41.20  
Mail : [uti.cmre-nancy@vnf.fr](mailto:uti.cmre-nancy@vnf.fr)

# PLAN DE SITUATION

## ART-SUR-MEURTHE

Parcelle 3 section V

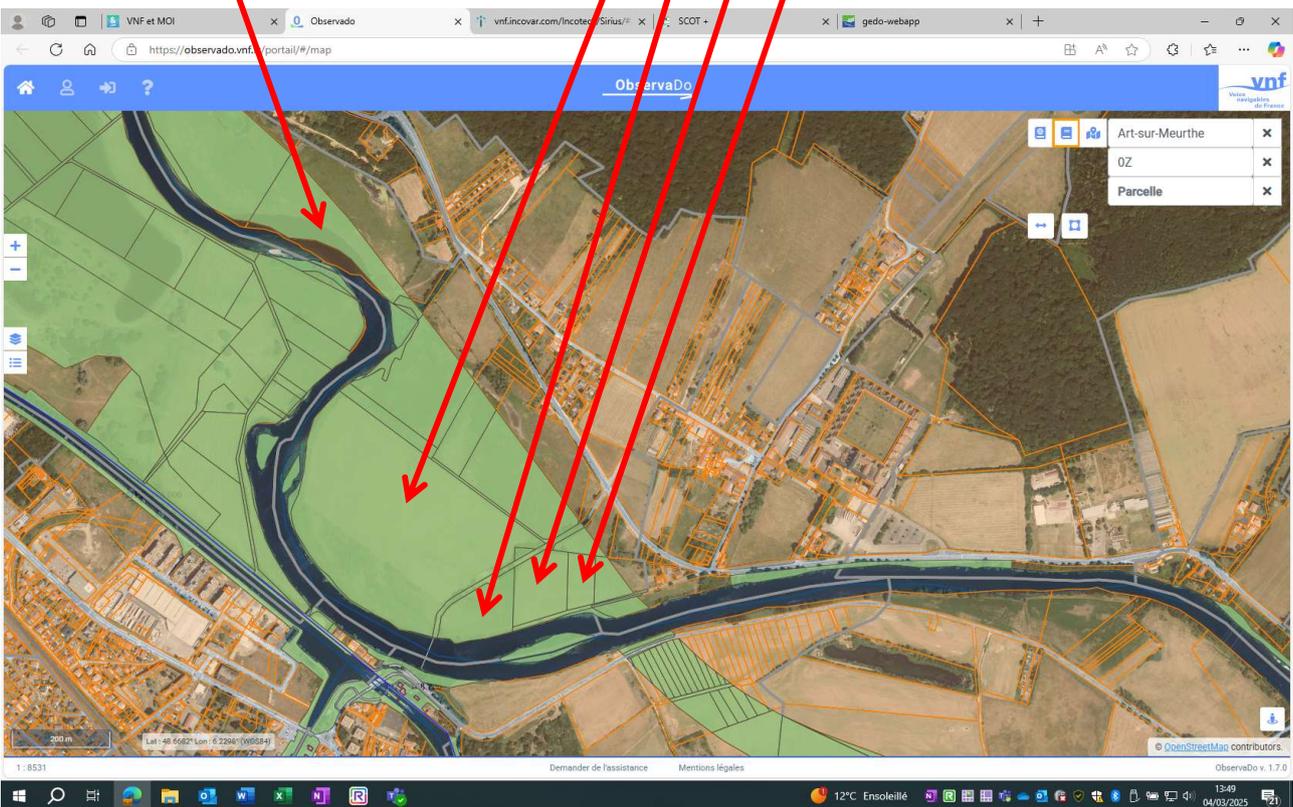
Parcelle 5 section V



## ART-SUR-MEURTHE

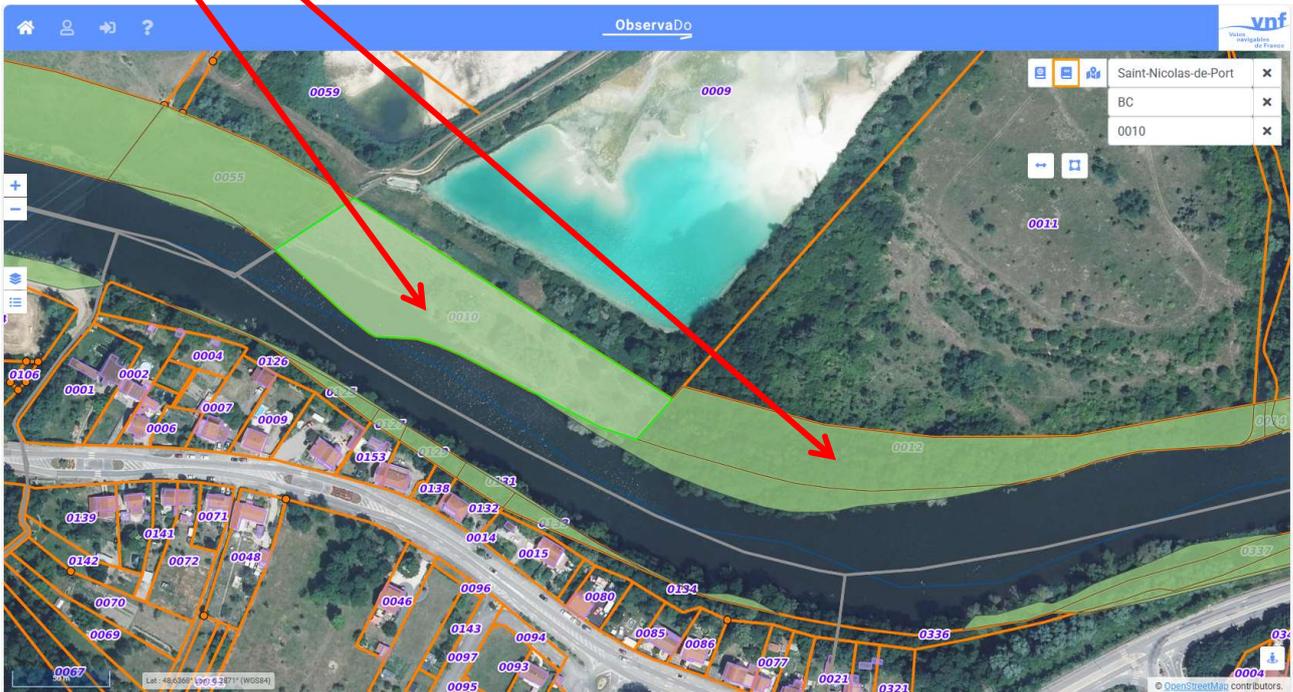
Parcelle 103 section Z

Parcelles 40, 38, 37, 36 section Z



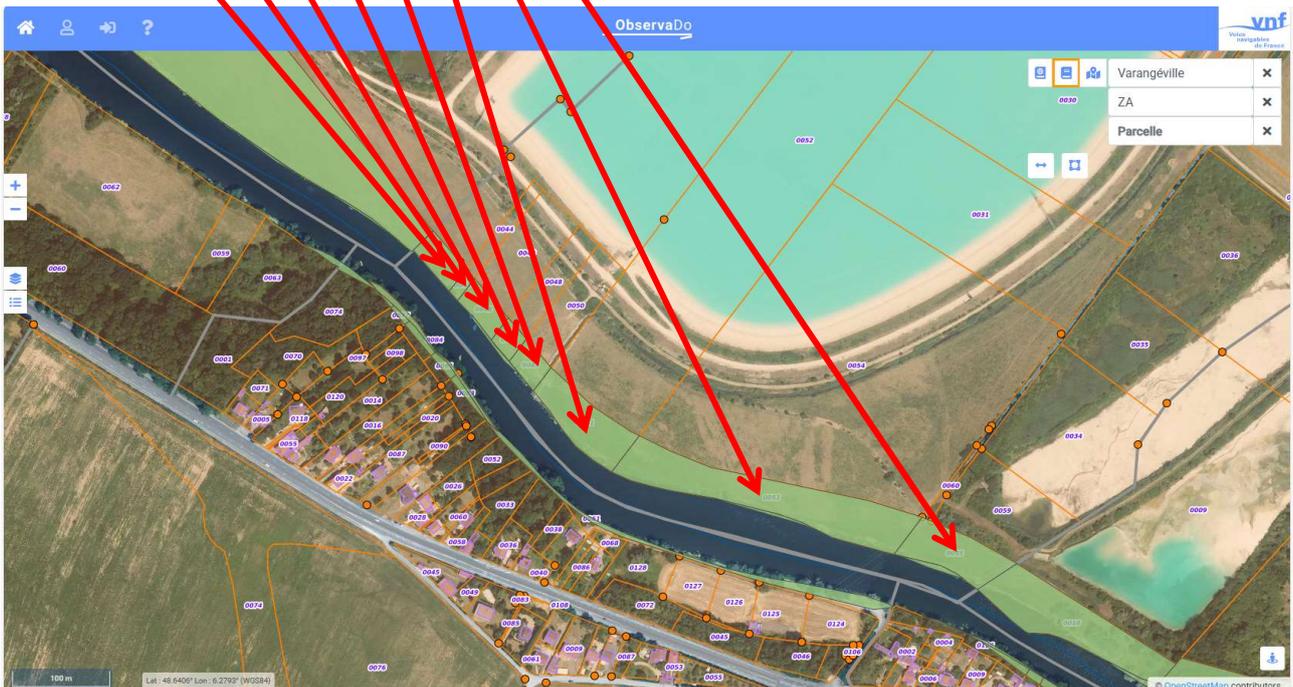
## SAINT-NICOLAS-DE-PORT

Parcelle 10 et 12 section BC



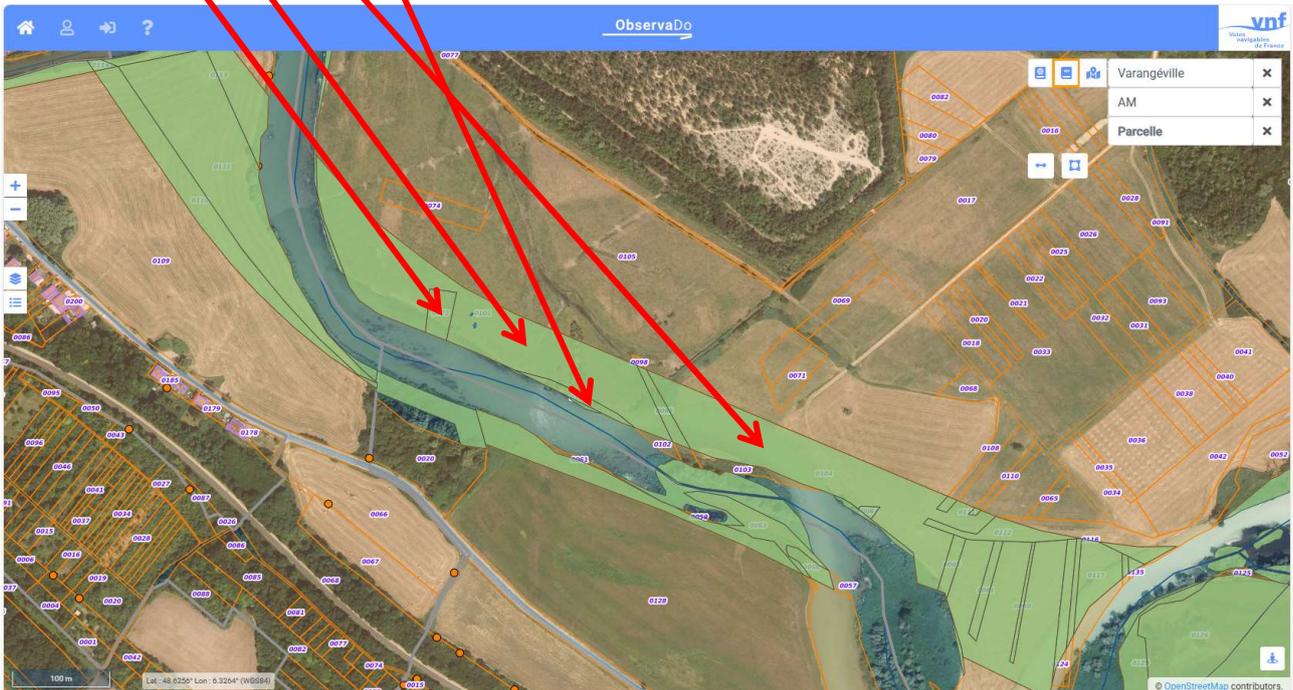
## VARANGÉVILLE

Parcelles 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55 section ZA



## VARANGEVILLE

Parcelles 73, 101, 104, 131 section AM



## VARANGEVILLE

Parcelles 119, 121, 125 section AO

